



Angers, le 23 novembre 2023

COLLEGE MONTAIGNE  
1 Rue Cussonneau  
49100 ANGERS  
tél : 02.41.31.13.40  
fax : 02.41.34.13.41  
[ce.0491028b@ac-nantes.fr](mailto:ce.0491028b@ac-nantes.fr)

## Compte rendu du Conseil d'administration du 23 novembre 2023

### Ordre du jour :

#### L'ordre du jour sera le suivant :

- Installation du C.A et des différentes commissions

#### **Partie pédagogique :**

- Organisation DNB
- Présentation des résultats des questionnaires harcèlement
- Les portes ouvertes

#### **Affaires Financières :**

- Budget 2024
- Tarif des ventes et dégradations
- Tarifs des charges locatives pour 2024
- Délégations et signature pour la passation des marchés et contrats
- Modalités d'attribution des subventions du Fonds social
- DBM pour vote
- Renouvellement du contrat de surveillance

#### **Questions diverses :**

- La répartition des pactes

**Quorum : 11 membres**

NATURE DES QUESTIONS TRAITÉES	ANNOTATIONS
<p>16 membres sont présents, le quorum est atteint.</p> <p>La séance est ouverte par Madame la Principale, à 18h05.</p> <p>Mme GOSSELIN est désignée secrétaire de séance.</p> <p><b><u>DELIBERATION N°1 : Validation de la composition du CA</u></b></p> <p><b>PERSONNES PRESENTES : 16</b> <b>POUR : 16 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0</b></p> <p><b><u>DELIBERATION N°2 : Validation du règlement intérieur du CA</u></b></p> <p><b>PERSONNES PRESENTES : 17</b> <b>POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0</b></p> <p><b><u>DELIBERATION N°3 : Approbation du PV de la séance du 10/10/2023</u></b></p> <p>Il est indiqué une erreur de comptage des voix au niveau de la délibération n°4. Cela sera donc corrigé.</p> <p><b>PERSONNES PRESENTES : 17</b> <b>POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0</b></p> <p><b><u>DELIBERATION N°4 : Mise en place de la commission permanente</u></b></p> <p>Le décret paru le 21/12/2020 indique que la commission permanente n'est plus une instance obligatoire. Aussi, Mme Liscoet propose que toutes les décisions concernant le fonctionnement du collège soient réfléchies et validées lors des CA, sachant qu'un travail préparatoire est effectué lors des réunions du conseil pédagogique. La principale propose donc de ne pas installer cette commission.</p> <p><b>PERSONNES PRESENTES : 17</b> <b>POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 2</b></p> <p><b><u>DELIBERATION N°5 : Mise en place des commissions</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Conseil de discipline</li><li>- Commission éducative</li><li>- Comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement</li><li>- Commission d'hygiène et de sécurité</li></ul>	

**PERSONNES PRESENTES : 17**  
**POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**

### Affaires Pédagogiques

- **Organisation DNB**

-L'épreuve orale est fixée par le collège et elle aura lieu le vendredi 7 juin après-midi  
-Les épreuves écrites se dérouleront les lundi 1<sup>er</sup> juillet et mardi 2 juillet

- **Présentation des résultats des questionnaires harcèlement**

-Rappel de la journée Non au harcèlement et du contexte de passation du questionnaire  
-Présentation des résultats par M Bertrand

- **Les portes ouvertes**

Elles devaient se dérouler le 17 novembre 2023. En raison du plan Vigipirate, elles ont été reportées au mois de janvier, si les mesures de sécurité le permettent.

Mme la Principale rappelle que le collège collabore avec les écoles élémentaires. En effet des projets communs se mettent en place dans le cadre du conseil de cycle 3.

De plus, Mme Lardière et Mme Lenormand ont été présentées, la section bi-langue Allemand et la section CHAM dans les classes de CM2 voire CM1.

Les élèves de CM2 viendront visiter le collège, au cours du 2<sup>de</sup> trimestre.

Un temps de rencontre sera proposé aux parents de CM2 au cours du mois de janvier.

### Affaires Financières

#### DELIBERATION N°6 : Présentation du budget 2024

M. BINET, adjoint gestionnaire, présente le budget :

- Le principe budgétaire
- la construction budgétaire
- les recettes (Conseil départemental, recette propre, fonds de réserve)
- la répartition des dépenses prévisionnelles

-2 appartements seront vacants prochainement. Aussi, la question a été posée de savoir s'il était possible de les louer. Un membre du CA a également demandé la procédure à suivre dans ce cas là.

-Sur la ligne « Aménagement des espaces de vie »(VE) : il a été demandé si des achats particuliers étaient prévus. Il est en effet envisager d'améliorer le cadre de vie dans la salle de restauration.

-Il est précisé que la commission fonds social pourra être sollicitée afin de financer l'achat de dictionnaires pour tous les élèves (bi-langue français langue d'origine ou français anglais). Ce dictionnaire pourra être autorisé lors

des épreuves écrites du DNB (à l'exception de la dictée)

-Un prélèvement sur fonds de réserve va permettre d'améliorer les équipements pour les élèves et pour les agents d'entretien.

-Il est précisé que face à l'augmentation du prix de l'énergie, une baisse de la consommation a été faite en particulier sur le chauffage.

-Concernant la consommation d'eau qui a augmenté, une recherche de fuite a été faite. Il n'y a pas d'explication pour justifier cette augmentation.

-Concernant les DP forfait et DP ticket, il est envisagé une différence conséquente par rapport à cette année. C'est lié au fait que le budget est établi avec la hausse de 30 centimes par repas pour l'année 2024. Dans la mesure où il n'y a plus de forfait 2 jours et 3 jours, il y a plus d'élèves au ticket.

**PERSONNES PRESENTES : 17.  
POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**

**DELIBERATION N°7 : Tarifs des ventes et des dégradations.**

**PERSONNES PRESENTES : 17  
POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**

**DELIBERATION N°8 : Tarifs des charges locatives.**

**PERSONNES PRESENTES : 17  
POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**

**DELIBERATION N°9 : Délégation de signature pour la passation des marchés et contrats à Mme Liscoët, Principale du collège.**

**PERSONNES PRESENTES : 17  
POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**

**DELIBERATION N°10 : Modalités d'attribution des subventions des fonds social :**

La répartition de la subvention sera la suivante :  
25% attribués au fonds social (transport, fournitures scolaires...)  
75% attribués au fonds social des cantines

**PERSONNES PRESENTES : 17  
POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**

**DELIBERATION N°11 : DBM pour vote.**

**PERSONNES PRESENTES : 17**

**POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**

**DELIBERATION N°12 : Renouvellement du contrat de surveillance avec la Société Tertrais pour la période du 01/01/24 au 31/12/2024.**

**PERSONNES PRESENTES : 17**

**POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**

**QUESTIONS DIVERSES**

L'équipe enseignante souhaiterait connaître le nombre de pactes signés, leur nature et les disciplines concernées.

Mme la Principale rappelle que le collège a été doté de 44 pactes. Actuellement, 17,5 pactes ont été signés dont 2 dans le cadre du RCD. Les autres pactes correspondent à des missions effectuées dans le cadre du dispositif Devoirs faits, pour des missions de coordination de mise en œuvre des projets pédagogiques innovants ou pour l'appui à la prise en charge d'élèves à besoins particuliers. D'autres pactes pourraient être signés dans les semaines à venir.

Les remplacements de courte durée se mettent en place selon le protocole défini lors du précédent CA. Certaines heures sont rémunérées soit par le pacte soit par des HSE selon le choix de l'enseignant. Le nombre de RCD effectué est en augmentation.

Un personnel demande le nombre de pactes signés dans le cadre de Devoirs faits. Mme la Principale ne donne pas la répartition des pactes selon les diverses missions afin de répondre à la demande de certains professeurs souhaitant garder l'anonymat. Elle indique qu'un créneau de Devoirs faits est mis en place dans chaque classe à l'exception de la classe de 4<sup>ème</sup>2 (classe CHAM). De plus, le Bureau d'Aide Rapide est proposé durant 2 midis. Les élèves peuvent aussi s'inscrire sur 3 créneaux de 16h00 à 17h00 et 2 créneaux de 17h00 à 18h00. Les intervenants sont rémunérés soit par un pacte, soit par des HSE.

La séance est levée à : 19h25

**La Secrétaire de séance  
Mme GOSSELIN**



**Mme la Principale  
N. LISCOET**



